
**GUIDE POUR UN
ENSEIGNEMENT ET
UN APPRENTISSAGE
ADAPTÉS**



Table des matières

Introduction	1
Mission, vision et principes	1
Objectifs	1
Terminologie et définitions utiles	2
Ensemble des responsabilités	3
Modèle de réponse à l'intervention	4
Suivi des progrès	5
Évaluation détaillée	6
Apprentissage et enseignement adaptés	7
Équipe de prestation de services de la CESPAs	9
Équipe de planification de programmes de la CESPAs	9
Services et programmes de la CESPAs	10
Situations d'apprentissage en personne	10
Situations d'apprentissage en ligne	10
Rassemblements en personne	11
Animation d'équipe	11
Approche axée sur l'enfant et centrée sur la famille	12
Structure de l'équipe	12
Références	15
Annexe A : Document de planification pédagogique	16
Annexe B : Rubriques pour la planification de programmes	18

Annexe C : Rôles et responsabilités	20
ER-SME/AMV	20
ER-AP	21
Spécialiste de programme – SME ou SME	22
ER-Conseil/Travail social	23
ER - Technologies d'accessibilité (TA)	24
SMS – Orientation et mobilité (OM)	25
SMS – Langues des signes américaine (ASL)	26
SMS – Mentor sourd	27
SMS – Mentor (AMV)	28
SMS – Orthophoniste (O)	29
Audiologiste en milieu scolaire	30
Interprète scolaire (IS)	31
Interprète scolaire sourde (ISS)	32
Interprète scolaire oral (ISO)	33
Conseillère pédagogique – AMV ou SME	34
Superviseur de programmes – AMV ou SME	35
Coordinatrice de programmes – AMV ou SME (provinces de la région de l'Atlantique)	36
Directeur de programmes	37

Introduction

La Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique (CESPA) s'engage à soutenir des espaces éducatifs inclusifs dans la région de l'Atlantique, en s'assurant qu'un enseignement et un apprentissage adaptés, respectueux et sensibles guident la formation d'enfants aveugles ou malvoyants, malvoyantes, et sourds, sourdes ou malentendants, malentendantes grâce à des approches d'apprentissage collaboratives appropriées, équitables, accessibles et adaptées sur les plans culturels et linguistiques.

La CESPA tient à produire des documents qui modélisent l'inclusion. Nous avons choisi des stratégies de rédaction variées pour créer un texte à la fois inclusif en termes de genre mais également de facilité de lecture. Ainsi, nous avons privilégié les termes épiciques ou alterné l'usage du masculin et du féminin. Toutes les personnes sont visées par le contenu du présent document, quels que soient leur profil.

Mission

La CESPA (en anglais APSEA : Atlantic Provinces Special Education Authority), en collaboration avec ses partenaires, propose des services éducatifs accessibles, équitables, inclusifs et adaptés sur les plans culturel et linguistique. Elle soutient les enfants et les jeunes aveugles ou malvoyants et sourds ou malentendants ainsi que leurs familles.

Vision

Les enfants et les jeunes que nous accompagnons atteignent leur plus haut potentiel afin de vivre une vie épanouie et de devenir indépendants et autonomes.

Lignes directrices

Les actions de la CESPA sont axées sur l'enfant, centrées sur la famille, fondées sur les recherches et valorisent l'inclusion et la collaboration.

Objectifs

La CESPA est un organisme coopératif interprovincial qui a vu le jour en 1975 suite à un commun accord entre les ministres de l'éducation du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

L'accord prévoyait la création de la CESPA et lui accordait le droit de proposer des services et programmes éducatifs ainsi que des situations d'apprentissage aux personnes avec des déficiences sensorielles de faible incidence, dès la naissance et jusqu'à l'âge de 21 ans. Cela comprenait les

enfants et les jeunes sourds, sourdes, malentendants, malentendantes, sourds et aveugles, sourdes et aveugles, aveugles et malvoyants, malvoyantes résidant dans la région de l'Atlantique.

Cet accord est le seul de ce genre au Canada et peut servir comme modèle de prestation de services de niveau régional. Les coûts de fonctionnement sont partagés entre les quatre provinces.

Terminologie et définitions utiles

CESPA -----	Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique
Équipe de prestation de services de la CESPA -----	Équipe composée du personnel enseignant et de spécialistes de la CESPA qui collaborent afin de partager des pratiques relevant de l'apprentissage et de l'enseignement adaptés, centrées sur les besoins de l'enfant, en offrant des situations d'apprentissage équitables, accessibles et appropriées qui répondent au RCB-SME et au CBR-AMV.
Équipe de planification de programmes de la CESPA -	Équipe composée du personnel de direction, de coordination et de supervision de programmes de la CESPA qui soutient l'équipe de prestation de services de la CESPA en révisant les demandes de consultation et en y répondant. Elle guide également l'élaboration de programmes et de services de la CESPA.
Équipe pédagogique de l'école -----	Équipe composée du personnel enseignant et de soutien qui collabore pour se concentrer sur l'apprentissage et la réussite de l'élève dans les écoles, en offrant un soutien systématique au personnel enseignant et aux élèves en salle de classe.
AMV -----	Aveugle ou malvoyant, malvoyante
SME -----	Sourd, sourde ou malentendant, malentendante
RCB – SME-----	Répertoire des compétences de base pour les apprenants sourds ou malentendants et les apprenantes sourdes ou malentendantes comprend des contenus pour des compétences et des cibles spécifiques aux apprenants SME.
CBR – AMV -----	Curriculum de base renforcé pour les apprenants aveugles ou malvoyants et les apprenantes aveugles ou malvoyantes comprend des contenus en lien avec les compétences et les cibles spécifiques aux élèves AMV.
SAÉ -----	Spécialiste en appui à l'éducation
ER -----	Enseignant-ressource, enseignante-ressource
Plan de programme -----	Plan pour un élève qui a besoin de stratégies précises et individuelles, ainsi que de supports éducatifs qui contribuent à sa réussite lors de l'apprentissage. En fonction des provinces, ces plans incluent le plan d'apprentissage personnalisé (N.-B.), plan de services de soutien individualisé (T.-N.-L.), plan de programme individualisé (N.-É.) ou plan d'enseignement individuel (Î.-P.-É).

Ensemble des responsabilités

La CESPAs propose des services, des programmes et des situations d'apprentissage aux élèves SME et AMV. Les politiques provinciales d'éducation inclusives dans la région de l'Atlantique doivent être prise en considération et reflétées dans les programmes et services que la CESPAs offre aux élèves et à leur famille.

Pour proposer une éducation publique inclusive, chaque province de la région atlantique du Canada doit :

- Reconnaître que chaque élève peut apprendre;
- Soutenir des espaces communs d'apprentissage inclusifs où des situations d'apprentissage accessibles encouragent l'engagement des jeunes parmi des pairs d'âge approprié, dans les écoles de la communauté;
- Créer des espaces d'apprentissage qui respectent la diversité des élèves et du personnel afin que tout le monde se sente en sécurité, accepté et valorisé;
- Offrir un éventail de mesures de soutien et des services qui favorisent aussi bien le bien-être physique, socio-émotionnel et comportemental des élèves, que la réussite.

Le rôle de la CESPAs est de collaborer avec les districts, les régions et les conseils, ainsi qu'avec les équipes basées dans les écoles et les familles, pour appuyer ces valeurs et directives. Le présent document a été créé dans le respect des politiques éducatives inclusives, du modèle de réponse à l'intervention et des standards de planification de programmes mis de l'avant par les ministères de l'éducation et du développement de la petite enfance/éducation continue de Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le présent document a pour objet de présenter un modèle de prestation de services fondé sur une approche d'enseignement et d'apprentissage adaptés qui est destiné aux équipes de la CESPAs offrant un ensemble de programmes et de services d'accompagnement dans le cadre de systèmes d'éducation inclusifs dans les provinces de la région atlantique. Il présente le modèle pour les apprenants d'âge scolaire, les familles et les équipes.

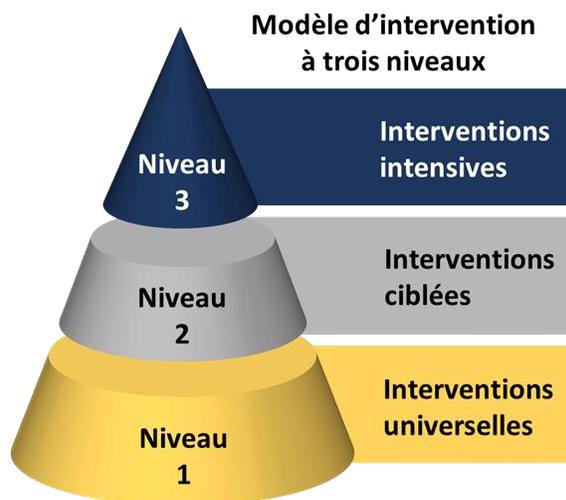
Il existe un document similaire destiné aux équipes de la CESPAs qui offrent un ensemble de programmes et de services d'accompagnement aux jeunes dès la naissance et jusqu'à l'âge de cinq ans, et à leur famille. Les principes directeurs du document mettent de l'avant le modèle de prestation de services fondé sur une approche d'enseignement et d'apprentissage adaptés.

Modèle de réponse à l'intervention (RAI)

Chaque province de la région de l'Atlantique utilise le modèle de réponse à l'intervention (aussi connu sous le nom de modèle d'intervention à trois niveaux) dans la structure de planification de programmes. L'approche de l'apprentissage et de l'enseignement adaptés permet de soutenir les besoins des élèves en identifiant les priorités qui seront travaillées grâce à un système d'intervention par niveau. L'équipe de prestation de services de la CESPÀ recourt à ce modèle pédagogique au moment de concevoir et de mettre en œuvre des programmes, des supports et des pratiques pédagogiques à la fois adaptés sur les plans culturel et linguistique, mais également flexibles et appropriés aux forces et aux besoins de l'élève.

Avec le modèle de réponse à l'intervention, l'élève évolue entre les niveaux. Les progrès font l'objet d'un suivi attentif et les décisions au sujet des besoins pédagogiques sont prises de façon collaborative et sont fondées sur des données collectées lors d'évaluations détaillées menées par l'équipe de livraison de services de la CESPÀ et l'équipe pédagogique de l'école. Ensuite, les programmes et les supports de la CESPÀ qui conviennent sont sélectionnés et préparés selon un processus collaboratif adapté sur les plans culturel et linguistique. L'équipe de prestation de services de la CESPÀ, qui travaille avec l'équipe pédagogique de l'école, soutient les familles pour qu'elles comprennent la situation et disposent des connaissances nécessaires; elle guide la prise de décision concernant les programmes et les supports adaptés à l'enfant.

Intervention universelle – Niveau 1 : Les interventions et le soutien du niveau 1 sont les fondements des pratiques pédagogiques de classe qui permettent à 80-90 % des apprenants et apprenantes de réussir sans aucune autre intervention. Les pratiques pédagogiques et les interventions du niveau 1 sont universelles et disponibles pour tout le monde, elles font partie de l'environnement d'apprentissage commun. Parmi les pratiques utilisées, il y a l'application des principes de la conception universelle de l'apprentissage qui aident les élèves AMV et SME et les autres, le soutien apporté pour la mise en place d'adaptations dans le milieu d'apprentissage de l'élève, des rencontres avec des membres de l'équipe pédagogique de l'école, des observations de classe ou encore la collecte d'informations.

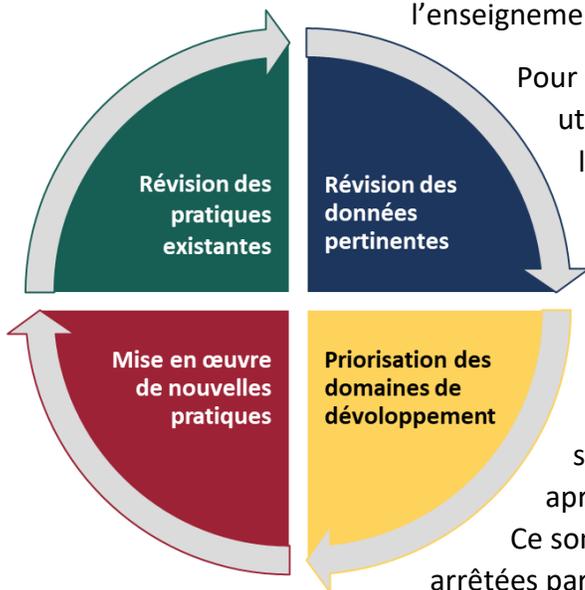


Intervention ciblée – Niveau 2 : Les interventions de niveau 2 offrent un soutien provisoire, en petits groupes, pour des objectifs d'apprentissage spécifiques. Ces interventions s'ajoutent aux interventions de niveau 1 avec des situations d'apprentissage ciblée, en petit groupe, choisies selon les besoins et les progrès des apprenants et apprenantes. Les interventions de niveau 2 sont offertes de manière flexible et adaptée, dans des environnements d'apprentissage fluides, par des membres de l'équipe de prestation de services de la CESPAs ou de l'équipe pédagogique de l'école.

Intervention dirigée – Niveau 3 : Les interventions de niveau 3 proposent des programmes et un soutien intensifs, individualisés, qui sont fondées sur les preuves et les besoins et les forces de l'apprenant ou de l'apprenante. Les interventions du niveau 3 sont également offertes de manière flexible et adaptée, dans des environnements d'apprentissage fluides par des membres de l'équipe de prestation de services de la CESPAs ou de l'équipe pédagogique de l'école. Ces interventions sont proposées en petits groupes ou dans des environnements pédagogiques individualisés et vont au-delà du temps et de l'intensité prévus pour les niveaux 1 et 2.

Suivi des progrès

L'équipe de prestation de services de la CESPAs, en collaboration avec l'équipe pédagogique de l'école, mène un suivi régulier et continu qui guide le processus de l'approche de l'apprentissage et de l'enseignement adaptés.



Pour commencer le processus, ces équipes consultent des données utiles en lien avec les accomplissements et le développement de l'apprenant ou de l'apprenante. Les équipes travaillent en collaboration pour prioriser des domaines qui feront partie du développement progressif de l'apprenant ou de l'apprenante.

Pour travailler ces domaines, les équipes choisissent des stratégies et coordonnent les programmes et les ressources destinés à l'enfant et aux équipes. Ces nouvelles stratégies et ces nouveaux programmes sont ensuite mis en place. Par la suite, les équipes devront suivre le même processus de nouveau, après un certain laps de temps qui aura été convenu au préalable. Ce sont les échéances et dates de planification des programmes, arrêtées par le district/la région/ le conseil, qui guident le processus.

Évaluation détaillée

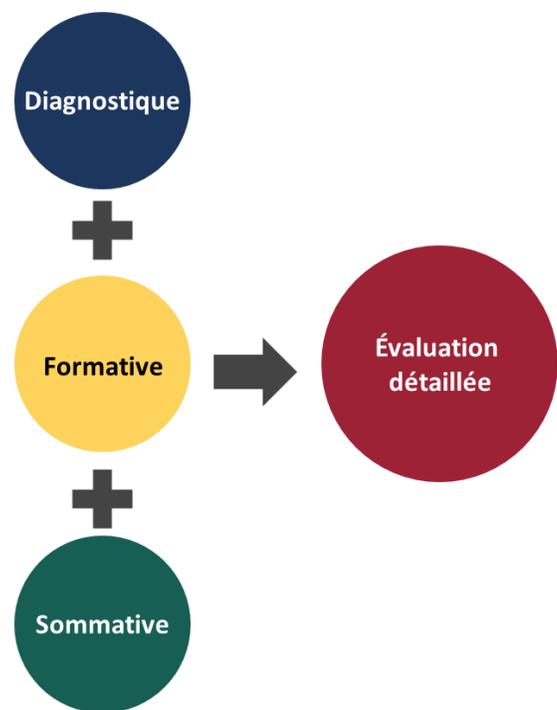
L'évaluation répond à divers besoins, en fonction des progrès de l'élève. Une évaluation détaillée comprend une évaluation diagnostique, une évaluation formative et une évaluation sommative.

L'évaluation diagnostique (avant l'enseignement) permet de déterminer où commencer l'enseignement et de reconnaître les forces et les besoins de l'apprenant ou de l'apprenante. Les rapports d'observation, les échantillons de textes écrits, les notes et autres informations du dossier scolaire peuvent par exemple faire partie de l'évaluation diagnostique.

L'évaluation formative (pendant l'enseignement) joue un rôle essentiel dans le processus de planification de programmes. Elle permet de faire un suivi des progrès et de l'évolution de l'apprentissage. L'évaluation formative sert d'apprentissage et sert à l'apprentissage. Ce processus permet aux équipes de réunir des données durant les processus d'enseignement et d'apprentissage, et d'informer les apprenants et apprenantes des étapes à venir. Suite à l'évaluation formative, les équipes ajustent l'enseignement et mettent en place de nouvelles stratégies qui aideront les enfants dans leur développement et leur réussite. Cette évaluation peut inclure des listes de contrôle, échantillons de travail, organisateurs graphiques, échanges verbaux, observations informelles et portfolios, par exemple.

L'évaluation sommative (après l'enseignement) mesure la capacité, la connaissance ou le développement d'un apprenant ou d'une apprenante à la fin d'une période d'apprentissage déterminée, et résume les acquis de l'enfant. Il s'agit d'une évaluation de l'apprentissage. Elle peut inclure des tests et quiz, projets de fin semestre ou outils d'évaluation standardisés.

Lorsqu'elles accompagnent le processus de suivi des progrès, les équipes prennent en compte les éléments de l'évaluation détaillée qui sont nécessaires pour guider, au mieux, les décisions concernant les besoins en programmation pour l'enfant.



Apprentissage et enseignement adaptés

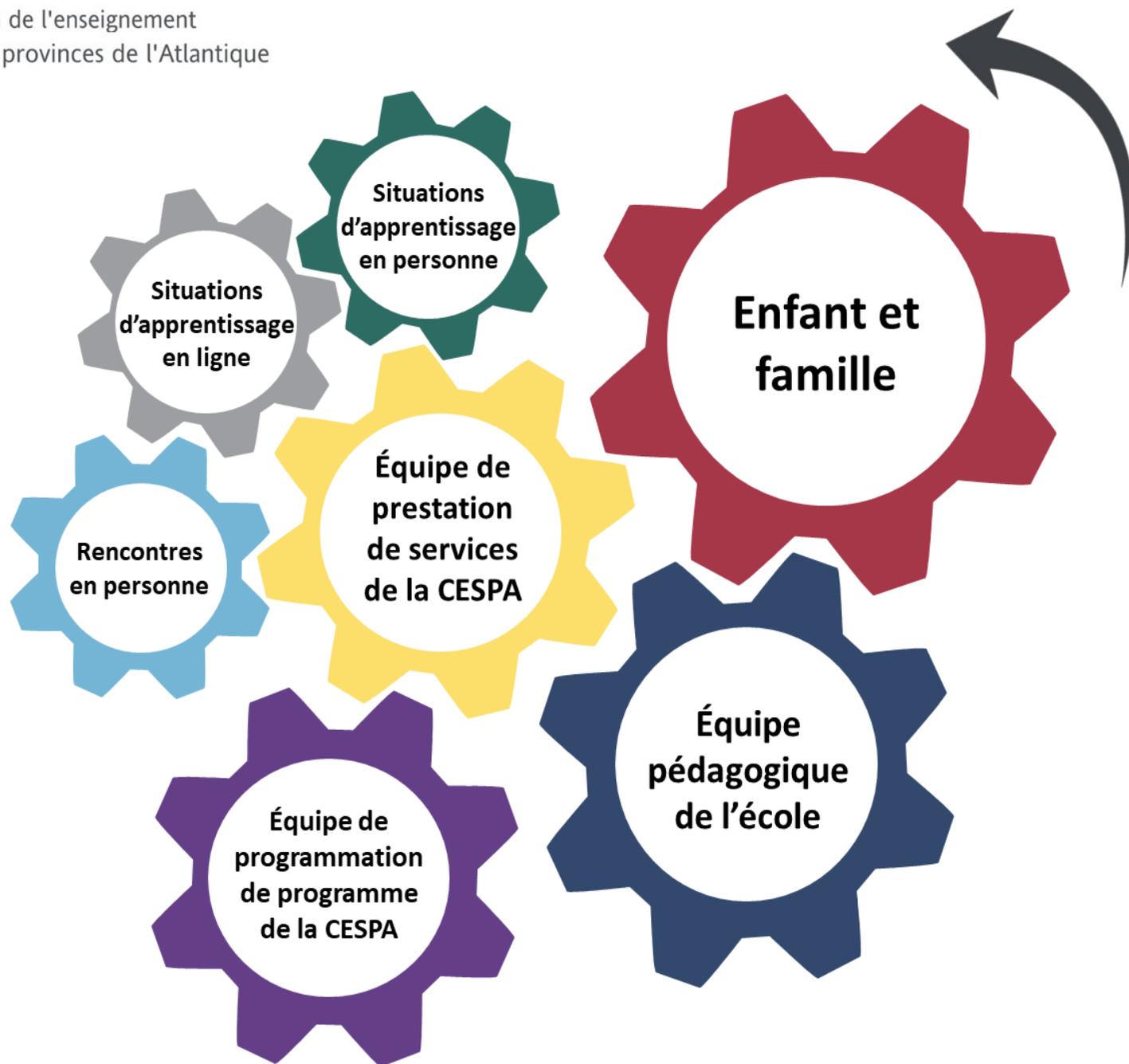
Un apprentissage et un enseignement adaptés appuient les jeunes AMV et SME qui ont accès au soutien de la CESP. Vous pouvez consulter les critères d'admissibilités sur le site web de la CESP ([Eligibility for Service | APSEA, en anglais seulement au moment de la publication du présent document](#))

Il est essentiel de recourir à une approche de planification de programmes qui soit systématique au sein de l'organisation pour se donner les moyens d'amener les élèves à réussir leur apprentissage et à atteindre leurs objectifs. L'approche de l'apprentissage et de l'enseignement adaptés est conçue de sorte que l'élève réussisse sa scolarité et atteigne les résultats attendus. Elle conditionne la création de programmes et services flexibles, appropriés et adaptés sur les plans culturel et linguistique. Elle permet de proposer un processus uniforme dans les provinces de la région de l'Atlantique.

L'approche de l'enseignement et de l'apprentissage adaptés met en lumière l'importance de la collaboration professionnelle qui implique que tous les membres de l'équipe soient investis dans la planification, la mise en œuvre et le suivi de programmes destinés aux élèves AMV et SME. Grâce à des consultations et un travail d'équipe, la prestation de services est efficace. Les membres de l'équipe travaillent ensemble vers les mêmes objectifs, sans dupliquer les efforts produits. Un travail collaboratif permet de soutenir les membres de l'équipe qui peuvent également apprendre les uns des autres au sujet de leurs champs d'expertise respectifs. Tout au long du processus, l'enfant reste au centre du plan de travail. Le rôle des membres de l'équipe de la CESP est de mettre leurs connaissances et compétences à contribution pour accompagner les apprenants AMV et SME.

Avec un apprentissage et un enseignement adaptés, il faut savoir innover pour créer des situations qui permettront les échanges, la planification de groupe et l'exécution des programmes. Il est important d'intégrer, dans le calendrier du personnel, des temps pour la concertation et les échanges professionnels entre les équipes de prestation de services et de planification de programmes de la CESP. Il y aura ainsi des moments dédiés aux conversations importantes, au partage de données et à la planification stratégique qui seront centrés sur la réussite et le bien-être de l'enfant. L'apprentissage et l'enseignement adaptés offrent un cadre pour garantir que les programmes et les services de la CESP sont offerts selon un processus collaboratif et adaptés sur les plans culturel et linguistique. L'apprenant ou l'apprenante et sa famille restent le centre d'intérêt tout au long du processus. Chaque enfant est unique, avec un ensemble de forces et de besoins variés. L'apprentissage et l'enseignement adaptés, associés aux échanges, consultations et décisions de programmation fondées sur les données, favorisent une programmation pertinente, appropriée et flexible qui convient à l'enfant à mesure que ses compétences et connaissances évoluent dans le milieu scolaire et à l'extérieur.

Apprentissage et enseignement adaptés



Équipe de prestation de services de la CESP

L'équipe de prestation de services de la CESP se concentre sur les besoins de l'élève en proposant des situations d'apprentissage appropriées, équitables, et adaptées sur les plans culturel et linguistique qui correspondent au RCB – SME et au CBR – AMV. L'équipe, qui travaille en collaboration avec l'équipe pédagogique de l'école, analyse les données qui permettront de décider ce que l'enfant devra travailler et de faire le suivi de la progression. Elle utilise le modèle de réponse à l'intervention pour l'enseignement et la préparation de programmes et services de la CESP. De plus, elle s'assure que les objectifs de l'apprenant ou de l'apprenante sont atteints de façon flexible et adaptée sur les plans culturel et linguistique.



L'équipe de prestation de services de la CESP collabore avec l'équipe pédagogique de l'école pour collecter les informations des évaluations détaillées, pour déterminer et prioriser les forces et besoins de l'apprenant, pour recommander les services et programmes de la CESP et pour en faire la livraison. L'équipe de prestation de services de la CESP partage des données et des informations au sujet de la programmation identifiée avec l'équipe de planification de programmes de la CESP dans le but de guider la création ou la modification de programmes et services. Le document de planification de programmes (Annexe A) et le document Rubrique pour la planification de programmes (Annexe B) sont des ressources qui facilitent le travail et la collaboration de l'équipe de prestation de services de la CESP. L'équipe accompagne les processus et la planification de transition au cours de l'expérience scolaire de l'enfant tout en travaillant d'une manière collaborative, flexible et adaptée sur les plans culturel et linguistique avec l'équipe pédagogique de l'école et la famille.

Équipe de planification de programmes de CESP

L'équipe de planification de programmes de CESP accompagne l'équipe de prestation de services de CESP. Pour ce faire, elle révisé les requêtes de consultation de l'équipe de prestation de services et y répond. Aussi, elle guide la conception de services et de programmes adaptés sur les plans culturel et linguistique qui répondent aux besoins de l'élève, et elle s'assure que les besoins de l'enfant sont satisfaits, tout en évitant les chevauchements de services. Enfin, l'équipe analyse les données afin de produire des services et programmes efficaces, flexibles et adaptés sur les plans culturel et linguistique, et elle en fait le suivi.



Programmes et services CESP

Situations d'apprentissage en personne

Les situations d'apprentissage en personne offrent aux élèves, à leur famille et aux équipes pédagogiques des écoles des programmations et un accompagnement ciblés et individualisés. Ces situations d'apprentissage ont lieu dans divers environnements d'apprentissage et des objectifs spécifiques relevant du RCB–SME et du CBR–AMV sont visés. L'apprentissage et l'enseignement adaptés guident ce processus grâce au modèle de réponse à l'intervention, à une évaluation détaillée et à un suivi des progrès. Les situations d'apprentissage en personne sont conçues pour être inclusives, équitables, accessibles, et adaptées sur les plans culturel et linguistique. Ces situations comprennent notamment le coaching, le coenseignement, la collecte de données des évaluations détaillées et un enseignement individualisé.



Situations d'apprentissage en ligne

Les situations d'apprentissage en ligne offrent aux apprenants, à leur famille et aux équipes pédagogiques des écoles une programmation et un accompagnement ciblés. Ces situations d'apprentissage ont lieu sur la plateforme *Zoom Health* de la CESP et les objectifs spécifiques visés relèvent du RCB–SME et du CBR–AMV. Les situations d'apprentissage en ligne peuvent être pensées pour répondre à un objectif précis ou peuvent porter sur l'apprentissage social et émotionnel. Avec une approche d'enseignement et d'apprentissage adaptés, les équipes choisissent quelles situations d'apprentissage virtuelles sont pertinentes et à quel moment, en recourant au modèle de réponse à l'intervention, à une évaluation détaillée et à un suivi des progrès. Les situations d'apprentissage en ligne sont conçues pour offrir aux apprenants et apprenantes l'occasion de se connecter de façon virtuelle avec des pairs et de bénéficier de l'expertise des ER et des SMS de la CESP, et éventuellement l'expérience d'autres intervenants ou intervenantes.



Chaque situation d'apprentissage est singulière, afin d'appuyer l'atteinte d'objectifs ciblés. Pour enrichir les expériences vécues et l'apprentissage expérientiel, on encourage des échanges réfléchis et des apprentissages utiles dans un environnement en ligne. Lors des situations d'apprentissage en ligne, les élèves ont accès aux programmes *Virtual Learning Series* et aux ressources *APSEA Connect* de la CESP, à des séances de formation animées par des ER et des SMS de la CESP, à des présentations et à des rencontres sociales virtuelles.

Rassemblements en personne

Les rassemblements en personne offrent aux apprenantes et apprenants et à leur famille la possibilité de se rencontrer et de partager des expériences communes. Ces rassemblements ont lieu dans divers contextes; les apprenants et les familles se rencontrent au niveau régional, mais également plus loin. Le partage d'expériences a une incidence importante sur la santé émotionnelle sociale et permet à chacun d'enrichir sa propre expérience. Les élèves AMV et SME connaissent des expériences singulières. Le partage de ces expériences de vie avec d'autres jeunes, d'autres familles, ou plus généralement d'autres personnes contribue à la création de liens sociaux et au bien-être de l'individu. Les rassemblements en personnes sont conçus de sorte à être inclusifs, équitables, accessibles et adaptés sur les plans culturel et linguistique. Ces rencontres comprennent des rencontres de groupes régionaux, des rencontres pour les apprenants et apprenantes précoces et leur famille, rencontres sociales d'enfants et de familles, des camps d'été et des rencontres de groupe en personne ciblés.



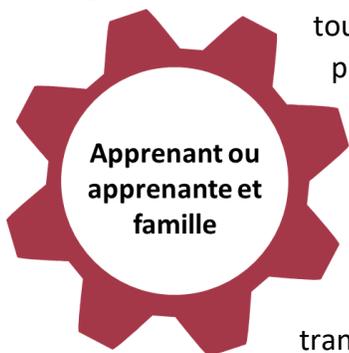
Animation d'équipe

Tous les membres de l'équipe de prestation de services de la CESPAs'assurent que les bonnes informations de planification sont partagées, en fonction des besoins, à l'équipe de prestation de services de la CESPAs et à l'équipe pédagogique de l'école afin de garantir une livraison de programmes fluide pour l'apprenant ou l'apprenante. Chaque membre de l'équipe de livraison de services de la CESPAs peut demander des rencontres d'équipe dès que nécessaire, contribue à la prise de notes durant les rencontres d'équipe, accompagne la prestation des programmes d'interventions, communique les informations aux membres de l'équipe s'il y a lieu et participe à la révision des progrès de l'apprenant ou l'apprenante en collaboration avec l'équipe pédagogique de l'école. L'ER-SME ou AMV est le point de contact pour l'équipe de prestation de services de la CESPAs, organise les réunions, envoie les convocations aux réunions et les ordres du jour, au besoin.



Approche axée sur l'enfant et centrée sur la famille

Les familles sont un élément déterminant de l'équipe pédagogique, elles ont le rôle principal dans l'éducation de l'enfant. Les familles offrent une perspective qui est déterminante pour les équipes et elles jouent un rôle capital dans l'accompagnement de l'enfant et son développement constant. Pour



toutes ces raisons, l'implication de la famille dans le développement et la prestation de programmes contribuent grandement à la réussite de l'enfant dans ses apprentissages.

Les objectifs des programmes évoluent avec le temps. Les familles contribuent au développement et à la priorisation des objectifs de programme de leur enfant, de même qu'aux stratégies de mise en œuvre. Les familles jouent également un rôle important dans la planification et la transition de la formation à long terme. Par conséquent, l'équipe de prestation de services de la CESPAs'assure d'inviter les familles et collabore avec elles pour que le programme soit bel et bien axé sur l'enfant, centré sur la famille, collaboratif et inclusif.

Structures d'équipe

	Équipe de planification de	Équipe de prestation de	Équipe pédagogique de
But	Coordonner les services de la CESPAs et appuyer l'engagement du personnel pour s'assurer que l'élève reçoive le meilleur accompagnement possible.	Répondre aux besoins de l'élève grâce à des situations d'apprentissage équitables, accessibles et appropriées conformes au RCB-SME et au CBR-AMV.	Soutient l'apprentissage et la réussite de l'élève à l'école, grâce à un soutien systématique offert au personnel enseignant et aux élèves en salle de classe.
Membres	<ul style="list-style-type: none"> Superviseurs et superviseuses de programmes de la CESPAs Directeurs et directrices des programmes de CESPAs, au besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> ER-SME et ER-AMV SMS, au besoin. IS, ISS, IOS, au besoin. Autres membres du personnel de la planification de la CESPAs, au besoin. 	Chaque province détermine qui fait partie de l'équipe.

	Équipe de planification de	Équipe de prestation de	Équipe pédagogique de
Régularité des rencontres	Au moins tous les deux mois ou au besoin	Au moins tous les deux mois ou au besoin	Chaque province détermine la régularité des rencontres
Tâches	<ul style="list-style-type: none"> • Examine les demandes de consultation de l'équipe de prestation de services et y répond. Guide l'élaboration de programmes et de services qui répondent aux besoins de l'élève selon une approche flexible et adaptée sur les plan culturel et linguistique. • S'assure que les besoins de l'élève sont satisfaits tout en évitant les chevauchements entre les services. • Analyse les données utilisées pour la création et le suivi de programmes et de services. • S'implique sur la formation professionnelle pour améliorer les pratiques des éducateurs et des éducatrices. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse les données pour guider le développement et les progrès de l'enfant, et fait les suivis nécessaires. • Recourt au modèle de réponse à l'intervention pour appuyer l'enseignement et la livraison de programmes et de services de la CESP. • S'assure que les objectifs de l'élève sont atteints d'une façon responsable, flexible et adaptée sur les plans culturel et linguistique avec l'équipe pédagogique de l'école. • S'implique sur la formation professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre coaching, mentorat, formation et soutien pour que le personnel enseignant en salle de classe réponde aux besoins des élèves et pour aider les élèves à réussir dans leurs apprentissages. • Coordonne les ressources de soutien pour les élèves. • Analyse les données qui servent à mieux préparer l'enseignement/l'apprentissage des objectifs d'apprentissage et en faire le suivi.

	Équipe de planification de	Équipe de prestation de	Équipe pédagogique de
Rôles	<ul style="list-style-type: none"> • Doit guider l'équipe de prestation de services de la CESSPA et les équipes pédagogiques dans les écoles. • Doit développer et appuyer des programmes et services adaptés et flexibles en suivant un processus collaboratif, adapté sur les plans culturel et linguistique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Doit faire preuve de leadership collaboratif lors de l'évaluation, de la conception, de la mise en œuvre, de la surveillance et de l'amélioration continue de pratiques et programmes inclusifs au niveau de l'école pour les élèves SME et AMV. 	<ul style="list-style-type: none"> • Doit proposer et mettre en place des stratégies pédagogiques et des stratégies de gestion, et doit coordonner les ressources de soutien pour les élèves ayant divers besoins.

Références

[Comprehensive Assessment - Education \(NL\)](#)

[Guidelines and Standards Educational Planning for Students with Diverse Learning Needs \(NB\)](#)

[IEP Planning Standards and Guidelines \(PE\)](#)

[Inclusive Education \(NB\)](#)

[Inclusive Education Policy \(NS\)](#)

[Inclusive schools - Education \(NL\)](#)

[Moving Forward Policy 322 \(NB\)](#)

[MTSS Quick Guide \(NS\)](#)

[Policy 322 Inclusive Education \(NB\)](#)

[Response To Intervention For Behaviour \(NB\)](#)

[Responsive Teaching and Learning Policy \(NL\)](#)

[Supporting Inclusive and Engaging Learning \(NS\)](#)

[The Program Planning Process \(NS\)](#)

Annexe A : Document de planification de programme

Élève :

Date :

ER :

Lors de la préparation d'un plan de programme, les questions suivantes peuvent amener l'équipe à prendre en considération des informations au sujet de l'environnement le plus approprié pour l'apprentissage de l'élève dans le but de développer une compétence précise.

Questions de réflexion

Quelle compétence est-ce que l'élève doit apprendre?

Est-ce que l'élève dispose des **compétences fondamentales** pour développer cette compétence?

Est-ce que l'enseignement de cette compétence peut être **intégré** aux routines de classe régulières? Dans quelles circonstances? Où, quand, avec qui?

Quel est le **niveau de renforcement** nécessaire pour que l'élève développe cette compétence? Est-ce que ce niveau d'aide peut être proposé en salle de classe?

Quel est le **niveau d'enseignement** requis pour que l'élève développe la compétence? Est-ce que ces situations peuvent être offertes en salle de classe?

Dans quel **contexte authentique** est-ce que les autres élèves utilisent cette compétences? Une fois que l'élève a cette compétence, à quelle fréquence et dans quels contextes est-ce qu'elle sera nécessaire?

À quel point est-ce que l'environnement pédagogique (y compris le lieu et le ratio du personnel) a une incidence sur le **rythme de progression** de l'élève?

Est-il possible d'intégrer l'élève dans un groupe qui partage les mêmes besoins ou les mêmes intérêts?

Quel type de **situation d'apprentissage** de la CESP A aiderait le plus l'élève à développer la compétence?

Commentaires :

Description des données et des sources d'information utilisées dans le processus de prise de décision :

S'il est jugé nécessaire d'apporter des changements à l'environnement d'apprentissage commun :

- Quelle est la compétence maîtrisée dans le contexte alternatif?
- Quel est le plan pour transférer la nouvelle compétence dans l'environnement d'apprentissage commun ou dans d'autres environnements?
- À quel moment de la programmation de la salle de classe sera-t-il possible de pratiquer la généralisation de la compétence?
- Comment est-ce que l'équipe s'assurera que l'élève ait assez d'occasions d'utiliser la compétence en contexte authentique?

Annexe B : Procès-verbal de l'équipe de prestation de services de la CESPA (Rubrique pour la planification de programmes)

Élève :

Date :

ER :

Membres de l'équipe :

Lors de l'élaboration du plan de programmes pour un élève, les informations suivantes permettront à l'équipe de prestation de services de la CESPA de mieux déterminer les priorités en termes d'apprentissage qui seront ensuite appuyées par le modèle de réponse à l'intervention. L'Annexe A : *Document de planification de programmes* aide l'équipe à définir les domaines de développement identifiés pour l'élève. Le présent formulaire offre un résumé des données et décisions qui concernent le plan de programme de l'élève.

Évaluation détaillée

Type d'évaluation (Diagnostic, Formative, Sommativ)	Date	Personne en charge de l'évaluation	Données partagées avec :	Résumé des résultats/Données

Domaines de développement identifiés

Domaines de développement	Date	Évaluation(s) utilisées pour appuyer la sélection	Membres de l'équipe qui appuient ce domaine

Pratiques existantes qui appuient déjà les domaines de développement identifiés

Interventions (des 3 niveaux)	Temps (min)	Fréquence x/semaine	Durée (Nbre de semaines)	Donnée par :

Nouvelles pratiques pour soutenir les domaines de développement identifiés

Interventions (des 3 niveaux)	Temps (min)	Fréquence x/semaine	Durée (Nbre de semaines)	Donnée par :	Résumé des résultats/données

Rencontre après l'intervention

Date	Type de rencontre	Résultat	Actions/Notes	Élève/famille présents

Commentaires :

Annexe C : Rôles et responsabilités

Enseignante-ressource (ER) - SME ou AMV

L'enseignante-ressource SME et l'enseignante-ressource AMV partagent leur expertise pour l'évaluation, le développement, la mise en œuvre, le suivi et l'amélioration permanente de pratiques et programmes inclusifs au niveau de l'école pour les élèves AMV et SME. Les ER-SME et ER-AMV doivent disposer de connaissances et compétences spécialisées leur permettant de créer et d'accompagner la programmation personnalisée pour ces apprenantes avec divers besoins.

- Offre les niveaux 1, 2 et 3 de RAI aux équipes pédagogiques pour soutenir les élèves SME et AMV qui sont admissibles pour recevoir les services de la CESP.A.
- Collabore et aide le personnel enseignant de la salle de classe et les autres membres de l'équipe pédagogique au sujet des pratiques pédagogiques inclusives pour les élèves SME et AMV.
- Se tient à jour au sujet de l'utilité et des limites des instruments d'évaluation pour mener des évaluation formelles et informelles avec les élèves SME et AMV.
- Évalue, recommande et propose des équipements d'assistance adaptés et du matériel de format différent qui facilitent une participation active, l'accessibilité, l'indépendance et l'autonomie.
- Sélectionne, adapte et utilise du matériel et des stratégies pédagogiques fondés sur les preuves pour répondre aux besoins précis de chaque élève AMV ou SME grâce au modèle de réponse à l'intervention et aux mécanismes de suivi de programme.
- Soutient les processus permettant de créer un environnement d'apprentissage sécuritaire, équitable, positif et accueillant qui valorisent la diversité.
- Encourage les relations collaboratives respectueuses entre les familles et les professionnels.
- Participe à des formations de développement professionnel.

Enseignant-ressource–Apprentissage précoce (SME) (AMV)

L'ER–Apprentissage précoce offre des consultations et partage son expertise pour la prestation de services et de programmes inclusifs destinés aux élèves précoces AMV et SME âgés de 5 ans et moins, dans un environnement scolaire. L'ER, qui travaille en collaboration avec les familles, les équipes pédagogiques et le personnel de la CESP, recourt à ses compétences et connaissances spécialisées pour appuyer la programmation personnalisée.

- Collabore avec les ER-SME et ER-AMV, le personnel de la CESP et les équipes pédagogiques pour appuyer la programmation inclusive de niveaux 1, 2, 3 destinée aux élèves SME et AMV admissibles pour recevoir les services de la CESP.
- Aide les ER et le personnel de la CESP à aligner les programmes et les services sur les programmes et cursus provinciaux.
- Aide les ER à procéder à des évaluations spécialisées permettant de guider la programmation.
- Entretient des contacts réguliers avec les ER pour les aider à répondre aux besoins individuels de l'enfant et de la famille dans le contexte de la programmation scolaire.
- Lance les processus de transition, y compris le processus d'entrée à l'école, et y participe.
- Encourage les relations collaboratives et respectueuses entre les familles et les professionnels.
- Sélectionne, adapte et utilise du matériel et des stratégies pédagogiques fondés sur les preuves pour répondre aux besoins précis de chaque élève AMV ou SME grâce au modèle de réponse à l'intervention et aux mécanismes de suivi de programmes.
- Encourage le suivi de formations professionnelles pertinentes pour les collègues de la CESP et les équipes des écoles au sujet des apprenants précoces et en propose certaines.
- Appuie les processus qui permettent de créer un environnement sécuritaire, équitable, positif et propice à l'apprentissage, qui valorisent la diversité.
- Participe à des activités de perfectionnement professionnel.

Spécialiste de programme – AMV ou SME

La spécialiste de programme AMV ou SME accompagne et guide les enseignantes et autres spécialistes de la CESPÀ à concevoir et à mettre en place des programmes ainsi qu'un environnement adaptés sur le plan culturel, et en accord avec les caractéristiques du développement de l'enfant. La spécialiste met l'accent sur les formations professionnelles individuelles et de groupe qui permettent d'améliorer et d'affiner la compréhension que chacun se fait de l'enseignement efficace fondé sur la recherche. La spécialiste de programme – AMV ou SME offre aux élèves des programmes pédagogiques en ligne ou en personne sur des sujets du curriculum de base renforcé (AMV) ou du répertoire des compétences de base (SME).

- Collabore avec les ER-SME et ER-AMV, le personnel de la CESPÀ et les équipes pédagogiques pour appuyer la programmation inclusive de niveaux 1, 2, 3 destinée aux élèves SME et AMV admissibles pour recevoir les services de la CESPÀ.
- Offre son soutien pour le coaching, le modelage, l'enseignement et la collaboration qui répondent aux besoins identifiés par le personnel de la CESPÀ, dans le domaine de spécialité de chaque personne impliquée.
- Mène des observations et offre le coaching, le modelage et la rétroaction au sujet de la mise en œuvre d'un enseignement qui favorise les progrès de l'élève.
- Guide et soutient le personnel, quelle que soit sa spécialité, en proposant des formations professionnelles, suggérant des ressources fondées sur la recherche, des stratégies d'enseignement et des techniques de suivi des progrès.
- Partage une rétroaction à propos de la gestion des cas et des pratiques d'évaluation. Aide le personnel de la CESPÀ à conserver les données des élèves et à préparer des rapports de qualité pour documenter les répercussions du programme, le cas échéant.
- Travaille avec l'équipe de prestation de services de la CESPÀ et l'équipe de planification de programmes de la CESPÀ.
- Aide l'équipe de prestation de services de la CESPÀ et les équipes pédagogiques dans les écoles à mettre en place un enseignement efficace et des pratiques d'évaluation complètes et à en faire le suivi.
- Renforce les relations de collaboration respectueuses entre les familles et les professionnels.
- Appuie les processus qui permettent de créer un environnement sécuritaire, équitable, positif et propice à l'apprentissage et qui valorisent la diversité.
- Participe à des activités de perfectionnement professionnel.

Enseignant-ressource – Conseil (AMV) (SME)

Enseignant-ressource – Travail social (AMV)

L'ER - Conseil et l'ER – Travail social offrent des conseils de caractère personnel et d'orientation professionnelle aux élèves AMV et SME. L'ER - Conseil ou ER – Travail social donne aux élèves, au personnel des écoles et aux familles des services consultatifs et travaillent en collaboration avec des agences communautaires.

- Encourage une compréhension partagée entre la famille, l'équipe pédagogique et les partenaires communautaires au sujet des besoins sociaux, émotionnels et comportementaux des apprenants SME et AMV.
- Collabore avec les conseillers des écoles si besoin.
- Crée et anime des ateliers pour les élèves, les familles, le personnel de la CESPÀ et les équipes des écoles au sujet du développement social, émotionnel, comportemental et professionnel sain, en accord avec le RCB-SME et le CBR-AMV.
- Accompagne les équipes des écoles avec les transitions et oriente vers des informations concernant le cheminement de carrière.
- Collabore avec les ER-SME et ER-AMV, le personnel de la CESPÀ et les équipes pédagogiques pour soutenir la programmation inclusive des niveaux 1, 2 et 3 pour les apprenants SME et AMV admissibles aux services de la CESPÀ.
- Crée et livre des programmes pédagogiques portant sur le bien-être social, émotionnel et comportemental pour les familles et les apprenants AMV et SME.
- Offre des services de conseil aux apprenants AMV et SME et leur famille au sujet du développement psycho-social.
- Présente aux familles et aux équipes des écoles des supports/ressources supplémentaires et oriente vers les partenaires/agences communautaires, au besoin.
- Renforce les relations de collaboration respectueuses entre les familles et les professionnels.
- Participe à des activités de perfectionnement professionnel.

Enseignante-ressource – Technologies d'accessibilité (TA)

L'ER-TA gère les programmes et services de technologies d'accessibilité de haute qualité, pertinentes et avancées et s'assure qu'ils soient offerts aux élèves accompagnées par la CESP. L'ER-TA, en tant que membre de l'équipe de prestation de services de la CESP, favorise la participation active des apprenants. Ainsi, elle encourage un accès optimal à la technologie pertinente et l'amélioration de l'accessibilité de l'environnement d'apprentissage.

- S'implique dans des pratiques collaboratives : elle travaille avec les élèves et leurs familles, ainsi qu'avec le personnel de la CESP, les équipes pédagogiques et les partenaires communautaires afin de recommander des stratégies d'évaluation appropriées (Élève, Environnement, Tâche, Outils, Formation) liées aux technologies d'accessibilité dans le contexte de la planification des programmes pour les apprenants AMV dans chacune des provinces de l'Atlantique.
- Consulte le personnel de la CESP et les équipes pédagogiques et leur propose des formations professionnelles et des ressources en matière de technologies de l'accessibilité pour les élèves qui reçoivent le soutien de la CESP.
- Collabore avec les élèves, les familles, l'équipe de prestation de services de la CESP et les membres de l'équipe pédagogique au sujet de pratiques inclusives visant à soutenir le développement des compétences, l'actualisation et l'utilisation réussie des technologies d'accessibilité pour les élèves AMV et SME.
- Évalue, sélectionne, adapte et utilise du matériel/des technologies et des stratégies fondés sur des données probantes pour répondre aux besoins d'accessibilité spécifiques aux apprenants AMV et SME. Elle procède en utilisant les principes de la CUA et de la RAI, avec les meilleures pratiques actuelles dans le domaine des technologies de l'accessibilité.
- Appuie les processus qui permettent de créer un environnement sécuritaire, équitable, positif et propice à l'apprentissage et qui valorisent la diversité.
- Renforce les relations de collaboration respectueuses entre les familles et les professionnels.
- Participe à des activités de perfectionnement professionnel.

Spécialiste en appui à l'éducation – Orientation et mobilité (OM)

Le SAÉ – OM est responsable de la prestation de programmes d'orientation et de mobilité (OM) adaptés pour les élèves AMV que la CESPAC accompagne. Le SAÉ - OM a la responsabilité de gérer la conception et la mise en œuvre de programmes individualisés qui optimisent le potentiel de l'élève et lui permettent de devenir autonome sur les plans de l'orientation, du mouvement et du voyage.

- Offre du soutien de niveaux 1, 2 et 3 aux élèves que la CESPAC et accompagne les aux équipes pédagogiques impliquées pour développer une certaine autonomie sur les plans de l'orientation, du mouvement et du voyage.
- Soutient l'enseignant en salle de classe et les autres membres de l'équipe pédagogique au sujet des pratiques pédagogiques collaboratives liées à la mise en œuvre de programmes d'orientation et de mobilité.
- Favorise l'apprentissage et le développement de l'élèves en effectuant des évaluations de l'orientation et de la mobilité, ainsi que des suivis formels et informels
- Met en place des stratégies et des ressources pédagogiques fondées sur des données probantes afin de soutenir le développement des compétences et des concepts en matière d'orientation et de mobilité.
- Appuie les processus qui permettent de créer un environnement sécuritaire, équitable, positif et propice à l'apprentissage et qui valorisent la diversité.
- Renforce les relations de collaboration respectueuses entre les familles et les professionnels.
- Participe à des activités de perfectionnement professionnel.

Spécialiste en appui à l'éducation – Langue des signes américaine (ASL)

La SAÉ – ASL offre son expertise pour l'évaluation, le contrôle et le développement de la langue des signes américaine (ASL) pour les élèves SME. La SAÉ- ASL est responsable de l'évaluation de l'ASL et offre des services de consultation aux familles, aux élèves, au personnel de la CESPAs et à l'équipe pédagogique. Les SAÉ qui travaillent en collaboration avec les familles, les équipes pédagogiques et le personnel de la CESPAs recourent à leurs connaissances et compétences spécialisés pour guider une programmation personnalisée.

- Collabore avec les familles, le personnel de la CESPAs et les équipes pédagogiques pour faciliter l'apprentissage et appuyer les priorités identifiées, entre autres l'apprentissage de la langue des signes pour les élèves SME qui utilisent la langue ASL et sont admissibles pour recevoir les services de la CESPAs.
- Procède aux évaluations de la langue des signes notamment à l'aide de listes de vérification pour aider les élèves à atteindre les objectifs; fournit aux équipes des écoles des rapports sommatifs, au besoin.
- Collabore avec les superviseuses des services d'interprétation scolaire, les interprètes scolaires (IS) et les interprètes sourdes scolaires (ISS) pour offrir une modélisation de la langue et des types d'interprétation adaptés, en fonction des résultats d'évaluation de l'élève, dans le but de soutenir l'élève dans l'apprentissage continu de la langue.
- Accompagne les enseignantes-ressources et le personnel de la CESPAs pour ce qui a trait à l'apprentissage de la langue des signes et la compréhension des valeurs de la culture sourde.
- Mène des visites d'école et offre des consultations en personne ou sur des plateformes numériques, au besoin, pour sélectionner et modéliser les stratégies d'apprentissage de la langue.
- Conçoit et livre des programmes, en ligne et en personne, en collaboration avec d'autres membres de l'équipe de la CESPAs.
- Définit et recommande les services, ressources et contacts pour les familles, les membres de l'équipe de la CESPAs et les équipes pédagogiques pour accompagner l'élève dans son apprentissage de la langue des signes ASL.
- Appuie les processus qui permettent de créer un environnement sécuritaire, équitable, positif et propice à l'apprentissage et qui valorisent la diversité.
- Renforce les relations de collaboration respectueuses entre les familles et les professionnels.
- Participe à des activités de perfectionnement professionnel.

Spécialiste en appui à l'éducation – Mentor sourd

Le SAÉ - Mentor sourd fournit des informations et des modèles, et il soutient le développement de la communication visuelle, de la langue des signes et de la culture sourde avec les enfants et les jeunes, les familles et les équipes pédagogiques. En travaillant avec les élèves, les familles, le personnel de la CESPAs et les équipes pédagogiques, le SAÉ - Mentor sourd apporte une expérience vécue qui permet de mieux comprendre les valeurs de la culture sourde. Il agit comme un modèle culturel et un facilitateur entre la communauté sourde locale et l'enfant et sa famille grâce à des sessions virtuelles et en personne.

- Donne aux élèves, aux familles, au personnel de la CESPAs et aux équipes pédagogiques du soutien pour les niveaux 1, 2 et 3.
- En collaboration avec le personnel et les familles, il s'implique dans l'élaboration et la mise en œuvre d'objectifs pour les enfants, les jeunes et les familles en ce qui concerne le développement de l'ASL, la culture sourde, l'autonomie, les compétences sociales et les options de carrière et d'éducation postsecondaires.
- Fait le suivi et documente l'acquisition de la langue ASL de l'enfant avec la famille, l'ER-SME et le spécialiste de l'ASL.
- Expose les enfants, les jeunes, les familles, le personnel et les équipes pédagogiques à la communauté sourde locale et à la culture sourde, et leur fournit des informations sur ces sujets.
- Travaille en étroite collaboration avec les enfants et les jeunes, en tête-à-tête ou en groupe, afin de développer des stratégies visant à améliorer l'autonomie et la réussite scolaire dans divers contextes.
- Agit comme un modèle en ASL pour les enfants sourds en interagissant de manière à utiliser l'environnement visuel et en proposant des stratégies qui appuient le développement de la langue des signes.
- Modélise les possibilités et les stratégies qui permettent de faire le pont entre d'une part les expériences auditives et d'une part la communication visuelle et l'ASL, et vice versa.
- Agit comme modèle positif en ce qui concerne le professionnalisme et l'engagement auprès des familles, des enfants et des jeunes.
- Renforce les relations de collaboration respectueuses entre les familles et les professionnels.
- Appuie les processus qui permettent de créer un environnement sécuritaire, équitable, positif et propice à l'apprentissage et qui valorisent la diversité.
- Participe à des activités de perfectionnement professionnel.

Spécialiste en appui à l'éducation - Mentor (AMV)

La SAÉ - Mentor (AMV) fournit des informations et sert de modèle et de soutien aux enfants et aux jeunes, à leurs familles et aux équipes pédagogiques qui vivent avec une perte de vision.

- Collabore avec les familles et les équipes pédagogiques pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes qui contribuent à l'éducation de l'enfant et correspondent au curriculum de base renforcé. Ces programmes sont destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles.
- Anime et livre des programmes concernant l'adaptation à la cécité pour les enfants, les jeunes et leurs familles.
- Agit comme modèle pour les enfants ou les jeunes aveugles ou malvoyants en interagissant d'une manière qui montre comment développer l'autonomie, favoriser l'indépendance et l'auto-efficacité.
- Aide les familles à comprendre les programmes et les services disponibles offerts par les partenaires communautaires et à l'école, et leur montre comment y accéder.
- Travaille en étroite collaboration avec les enfants et les jeunes, dans le cadre d'entretiens individuels ou de groupes (en personne ou en ligne), afin de développer des stratégies visant à améliorer l'autonomie ainsi que la réussite à l'école et dans d'autres contextes.
- Travaille avec les familles, les équipes pédagogiques et le personnel de la CESPÀ pour améliorer les compétences et l'indépendance des enfants et des jeunes AMV afin de les préparer à la vie dans le monde adulte.
- Appuie les processus qui permettent de créer un environnement sécuritaire, équitable, positif et propice à l'apprentissage et qui valorisent la diversité.
- Renforce les relations de collaboration respectueuses entre les familles et les professionnels.
- Participe à des activités de perfectionnement professionnel.

Spécialiste en appui à l'éducation – Orthophoniste (O)

Le SAÉ - O offre un soutien orthophonique, qui comprend entre autres les méthodes de communication améliorée et alternative (CAA), aux enfants et aux jeunes AMV et SME qui sont admissibles pour recevoir des services de la CESP.A.

- S'engage sur une pratique collaborative, en travaillant avec les enfants, les jeunes et leurs familles, ainsi qu'avec le personnel de la CESP.A, les équipes pédagogiques et les partenaires communautaires, afin de s'assurer que les stratégies appropriées soient partagées, et il émet des recommandations liées au perfectionnement de la parole, du langage et de la communication dans le contexte de la planification des programmes pour les apprenants AMV et SME dans chacune des provinces de l'Atlantique.
- Consulte le personnel de la CESP.A, les familles, les équipes pédagogiques et les partenaires communautaires au sujet du perfectionnement de la parole, du langage et de la communication pour les enfants et les jeunes qui reçoivent un soutien de la CESP.A, et il leur propose des formations professionnelles et des ressources.
- Collabore avec l'équipe de prestation de services de la CESP.A et les membres de l'équipe pédagogique sur le terrain au sujet de pratiques inclusives visant à soutenir le perfectionnement de la parole, du langage et de la communication chez les apprenants AMV et SME.
- Évalue, recommande et fournit des stratégies et du matériel fondés sur des données probantes qui permettent l'accès, la participation active, l'autodétermination et l'autonomie.
- Sélectionne, adapte et utilise des stratégies et du matériel fondés sur des données probantes pour répondre aux besoins particuliers des apprenants AMV et SME.
- Appuie les processus qui permettent de créer un environnement sécuritaire, équitable, positif et propice à l'apprentissage et qui valorisent la diversité.
- Renforce les relations de collaboration respectueuses entre les familles et les professionnels.
- Participe à des activités de perfectionnement professionnel.

Audiologiste en milieu scolaire

L'audiologiste en milieu scolaire fournit des services d'évaluation et de consultation audiologiques afin d'améliorer l'accès à la communication et l'apprentissage des élèves SME dans les environnements scolaires.

- Participe, si nécessaire, aux réunions de l'équipe de prestation de services de la CESSPA afin d'apporter son expertise au sujet des effets de l'audition, de l'écoute et de la lecture labiale sur la capacité des élèves à accéder à la communication et à l'apprentissage.
- S'implique pour les commandes, l'entretien et la réparation des technologies d'assistance auditive.
- Consulte les audiologistes cliniques et les familles pour parler des besoins d'amplification des élèves qui sont admissibles pour recevoir les services de la CESSPA.
- Crée des ressources pour mieux comprendre les différentes options de technologie d'assistance pour les élèves et leur utilisation.
- Fournit un service de consultation aux équipes pédagogiques et aux familles en collaboration avec le SAÉ - SME.
- Se tient au courant des progrès des nouvelles technologies d'amplification.
- Renforce les relations de collaboration respectueuses entre les familles et les professionnels.
- Appuie les processus qui permettent de créer un environnement sécuritaire, équitable, positif et propice à l'apprentissage et qui valorisent la diversité.
- Participe à des activités de perfectionnement professionnel.

Interprète scolaire (IS)

L'IS est chargé de transmettre un message équivalent au niveau culturel et linguistique en langue des signes américaine (ASL) et en anglais à toutes les personnes de la salle de classe. L'IS vise à produire le message le plus pertinent possible sur les plans linguistique et culturel pour tout le monde, en tenant compte des lacunes en matière de connaissances culturelles et linguistiques et en s'y adaptant, en recadrant et en clarifiant le message.

- Fournit un soutien en matière d'interprétation aux élèves SME et au personnel de l'école dans la salle de classe.
- Travaille en collaboration avec l'équipe de prestation de services de la CESPAA et l'équipe pédagogique, le cas échéant.
- Se prépare pour toutes les leçons, ce qui inclut de mener des entretiens préalables et de prévoir un temps de préparation avec le matériel et l'enseignant, d'anticiper les demandes de clarifications et les interruptions pendant la leçon, de mener des entretiens post-enseignement avec les enseignants et les élèves pour s'assurer que le contenu soit clair et accessible.
- Encourage l'élève pour qu'il se montre autonome et défende ses propres intérêts pendant l'enseignement, les discussions et les évaluations en classe.
- Se tient au courant des recherches et des normes/théories actuelles en matière d'interprétation en milieu scolaire et respecte les normes éthiques.
- Se tient à jour avec les documents relatifs au programme d'études du ministère de l'éducation et du RCB – SME de la CESPAA, ainsi que d'autres programmes d'études spécifiques aux personnes SME utilisés par les enseignants et les ER.
- Présente les enjeux du processus d'interprétation, accompagne l'élève, et partage des connaissances et contribue au développement de stratégies pour soutenir la réussite de l'élève dans la salle de classe.
- Renforce les relations de collaboration respectueuses entre les familles et les professionnels.
- Appuie les processus qui permettent de créer un environnement sécuritaire, équitable, positif et propice à l'apprentissage et qui valorisent la diversité.
- Participe à des activités de perfectionnement professionnel.

Interprète scolaire sourde (ISS)

L'ISS a la responsabilité de modeler la langue des signes américaine (ASL) et d'aider les élèves sourdes signantes. Elle se charge également d'accompagner l'élève dans son apprentissage de la culture sourde dans divers contextes éducatifs, dans la compréhension de la manière de naviguer dans un environnement où l'ASL et l'anglais sont les langues prédominantes.

- Travaille en collaboration avec l'équipe de prestation de services de la CESPAA et l'équipe pédagogique, le cas échéant.
- Aide l'élève à faire la transition entre l'ISS et l'IS; l'ISS développe les connaissances linguistiques et culturelles de bases nécessaires à l'apprenante sourde et pour qu'il soit possible de travailler avec un interprète scolaire.
- En collaboration avec l'enseignante, l'ISS suit le programme scolaire et les plans de cours de la journée pour développer l'ASL avec l'élève et pour mieux appuyer les situations d'apprentissage et les stratégies qui permettent d'établir des liens avec la langue anglaise.
- Favorise l'autonomie et la capacité de l'enfant à défendre ses propres intérêts pendant l'enseignement, les discussions et les évaluations en classe, ainsi que le développement de son identité sourde.
- Échange avec l'enseignante de la classe au sujet des progrès de l'élève, pour identifier les domaines difficiles et développer des stratégies pour la réussite de l'élève.
- Se tient au courant des recherches et des normes/théories actuelles en matière d'interprétation pédagogique et respecte les normes éthiques.
- Se tient au courant des documents relatifs au programme d'études du ministère de l'éducation et du RCB – SME de la CESPAA, ainsi que d'autres programmes d'études spécifiques aux personnes SME utilisés par le personnel enseignant et les ER.
- Renforce les relations de collaboration respectueuses entre les familles et les professionnels.
- Appuie les processus qui permettent de créer un environnement sécuritaire, équitable, positif et propice à l'apprentissage et qui valorisent la diversité.
- Participe à des activités de perfectionnement professionnel.

Interprète oral scolaire (IOS)

L'IOS est chargé de fournir une interprétation orale dans l'environnement scolaire en mettant l'accent sur le débit de parole, l'énonciation, l'articulation et les choix possibles pour la langue ou la phrase à l'oral. Ce processus inclut la reformulation et la réorganisation du contenu pour le rendre plus facilement à lire.

- Travaille en collaboration avec l'équipe de prestation de services de la CESPÀ et l'équipe pédagogique, le cas échéant
- Se prépare pour toutes les leçons, ce qui inclut de mener des entretiens préalables et de prévoir un temps de préparation avec le matériel et l'enseignant, d'anticiper les demandes de clarifications et les interruptions pendant la leçon, de mener des entretiens post-enseignement avec les enseignants et les élèves pour s'assurer que le contenu soit clair et accessible.
- Se tient au courant des recherches et des normes/théories actuelles en matière d'interprétation pédagogique et respecte les normes éthiques.
- Favorise l'autonomie et la capacité de l'enfant à défendre ses propres intérêts pendant l'enseignement, les discussions et les évaluations en classe.
- Aide l'élève à mieux reconnaître les mots et les phrases au fur et à mesure qu'il accède au programme d'études. L'IOS incorpore des gestes de soutien, des indices visuels et des signes pour faciliter la reconnaissance de la langue orale lorsque cela est nécessaire.
- Se tient au courant des documents relatifs au programme d'études du ministère de l'éducation et du RCB – SME de la CESPÀ, ainsi que d'autres programmes d'études spécifiques aux personnes SME utilisés par le personnel enseignant et les ER.
- Présente les enjeux du processus d'interprétation, accompagne l'élève, et partage des connaissances et contribue au développement de stratégies pour soutenir la réussite de l'élève dans la salle de classe.
- Renforce les relations de collaboration respectueuses entre les familles et les professionnels.
- Appuie les processus qui permettent de créer un environnement sécuritaire, équitable, positif et propice à l'apprentissage, qui valorisent la diversité.
- Participe à des activités de perfectionnement professionnel.

Conseillère pédagogique – AMV ou SME

La conseillère pédagogique – AMV et SME fait preuve de leadership et oriente le travail sur un large éventail de sujets qui appuient la mise en œuvre de l'approche de l'apprentissage et de l'enseignement adaptés de la CESPAs dans les provinces de l'Atlantique. La conseillère pédagogique encourage l'alignement des programmes et services de la CESPAs pour les enfants, les jeunes et leur famille. Pour y parvenir, elle encadre et guide le personnel, collabore avec les partenaires du milieu éducatif et organise des formations professionnelles.

- Facilite la mise en œuvre du modèle de l'enseignement et de l'apprentissage adaptés en apportant le soutien et l'encadrement nécessaires au personnel de la CESPAs et aux partenaires du milieu éducatif.
- Assiste le personnel de la CESPAs et les équipes pédagogiques des écoles dans la mise en œuvre et le suivi de pratiques d'enseignement et d'évaluation efficaces pour les élèves recevant des services de la CESPAs. Elle soutient les options de formation en personne et en ligne.
- Choisit, planifie et facilite les options de formation professionnelle pertinentes pour le personnel, les familles et les partenaires du milieu éducatif qui couvrent tous les aspects de l'approche de l'enseignement et de l'apprentissage adaptés. La planification de programmes individuels, l'apprentissage en ligne et les réunions en personne font partie des responsabilités.
- Collabore avec le personnel et les divers services de la CESPAs, pour développer de façon stratégique des programmes à l'échelle de l'organisation, la formation professionnelle et des projets spéciaux.
- Développe des relations efficaces avec les agences, organisations et partenaires externes.
- Fournit soutien pédagogique et leadership au personnel dans la mise en œuvre de toutes les politiques, procédures et initiatives liées à l'approche de l'enseignement et de l'apprentissage adaptés.
- Fait partie de l'équipe de planification de programmes de la CESPAs.
- Assiste les équipes de prestation de services de la CESPAs dans la mise en œuvre et le suivi de pratiques efficaces en matière d'enseignement et d'évaluation détaillée.
- Encourage et offre un perfectionnement professionnel pertinent pour le personnel de la CESPAs, ainsi que pour les partenaires du milieu de l'éducation et de la communauté.
- Appuie les processus qui permettent de créer un environnement sécuritaire, équitable, positif et propice à l'apprentissage et qui valorisent la diversité.
- Participe à des activités de perfectionnement professionnel.

Superviseur de programmes – AMV ou SME

Le superviseur de programmes – AMV ou SME est chargé de coordonner la prestation, la qualité et la gestion quotidienne des programmes. Le superviseur des programmes a également la responsabilité de soutenir le personnel de la CESP, en traduisant les priorités et la vision de l'agence en programmes opérationnels et en initiatives qui profitent aux élèves AMV ou SME et à leurs familles.

- Fait montre de leadership dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des services offerts aux élèves AMV et SME.
- Soutient et encadre le personnel dans ses domaines de spécialité désignés afin d'aligner les programmes et les services sur les programmes d'études et les autres cursus provinciaux.
- Participe activement au sein des équipes de planification des programmes de la CESP et anime les activités.
- Collabore avec d'autres superviseurs de programmes pour continuer le développement et l'amélioration des programmes et des services de la CESP.
- Encourage les relations respectueuses, collaboratives et efficaces entre les partenaires du milieu de l'éducation et de la communauté.
- Encourage et offre un perfectionnement professionnel pertinent pour le personnel de la CESP ainsi que pour les partenaires du milieu de l'éducation et de la communauté.
- Appuie les processus qui permettent de créer un environnement sécuritaire, équitable, positif et propice à l'apprentissage et qui valorisent la diversité.
- Participe à des activités de perfectionnement professionnel.

Coordinatrice de programmes – AMV et SME (provinces de l'Atlantique)

La coordinatrice de programmes – AMV et SME est responsable de la coordination, de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes et des services destinés aux élèves, aux familles et aux équipes scolaires dans les provinces de l'Atlantique. La coordinatrice de programmes encourage l'harmonisation des programmes et des services de la CESPAs par le biais d'un réseau de ressources interconnectées qui soutiennent les enfants et les jeunes qui reçoivent des services de la CESPAs ainsi que leurs familles.

- Fait montre de leadership dans l'élaboration, la prestation et l'évaluation de programmes et de services qui appuient les enfants et les jeunes AMV et SME et qui sont conformes aux politiques et aux normes provinciales dans la région de l'Atlantique.
- Collabore avec les directrices et les superviseuses des programmes de la CESPAs pour évaluer les besoins des apprenantes et analyser les tendances et le profil de la population cible afin de recommander des changements aux programmes et aux services.
- Représente la CESPAs dans les équipes et comités provinciaux ou interprovinciaux.
- Est en contact avec des partenaires communautaires et du domaine de l'éducation sur un large éventail de projets, y compris des rassemblements en personne et APSEA Connect.
- Participe activement avec les équipes de planification de programmes de la CESPAs, selon les besoins, pour la mise en œuvre et le suivi de pratiques efficaces en matière d'enseignement et d'évaluation détaillée.
- Encourage les relations respectueuses, collaboratives et efficaces entre les partenaires du milieu de l'éducation et de la communauté.
- Encourage et offre un perfectionnement professionnel pertinent pour le personnel de la CESPAs, ainsi que les partenaires du milieu de l'éducation et de la communauté.
- Appuie les processus qui permettent de créer un environnement sécuritaire, équitable, positif et propice à l'apprentissage et qui valorisent la diversité.
- Participe à des activités de perfectionnement professionnel.

Directeur de programmes – AMV or SME

Le directeur de programmes – AMV et SME est responsable de la livraison efficace des programmes et services pour les élèves AMV et SME. Le directeur de programmes a une compréhension et une expérience solides du domaine de connaissance spécialisée et les compétences nécessaires pour concevoir et livrer des programmes et services pour les apprenants AMV et SME qui ont des besoins variés.

- Supervise la création, la mise en place et l'évaluation de programmes et de services cohérents pour les élèves AMV et SME.
- Appuie les coordinateurs de programmes, les superviseurs de programmes et le personnel de la CESPAS pour aligner les programmes et les services sur les programmes d'études et autres programmes provinciaux.
- Veille à ce que l'exécution des processus et procédures en lien avec le contrôle et l'évaluation soit uniforme pour s'assurer que les meilleures pratiques soient mises en place dans les programmes et services de la CESPAS.
- Assure un contact régulier avec les coordinateurs de programmes et les superviseurs de programmes afin d'appuyer les besoins organisationnels des élèves AMV et SME et leur famille dans les provinces de l'Atlantique.
- S'implique activement avec les équipes de planification de programmes de la CESPAS tel que préconisé dans la mise en œuvre et la surveillance de pratiques pédagogique et d'évaluations détaillées efficaces.
- Encourage les relations respectueuses, collaboratives et efficaces entre les partenaires du milieu de l'éducation et de la communauté.
- Encourage et offre un perfectionnement professionnel pertinent pour le personnel de la CESPAS, ainsi que les partenaires du milieu de l'éducation et de la communauté.
- Appuie les processus qui permettent de créer un environnement sécuritaire, équitable, positif et propice à l'apprentissage et qui valorisent la diversité.
- Participe à des activités de perfectionnement professionnel.